

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
ET DE FONCTIONNEMENT
DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE
DU VAL DE SEINE**
1240 Rue du MI Foch – 76580 LE TRAIT
☎ 02.35.37.91.55 - 📠 02.35.05.30.88
cmdvs.secretariat@laposte.net

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation : 8 février 2019

Réunion : 25 février 2019

Nombre de délégués : 21

Présent : 16 + 2 pouvoirs

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt cinq février, les membres du comité syndical du Syndicat mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Val de Seine, légalement convoqués, se sont réunis à 18h30 en Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean Delalandre.

Étaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames Marie-Claude Beaufils, Pierrette Canu, Marie-Eliane Claudet, Annic Dessaux, Nadine Devaux dit Lalande, Annie Leloup, Carole Moretti, Claudine Savalle (pouvoir Monsieur Metot)

Messieurs Jean Delalandre, William Guillard (pouvoir Monsieur Callais), Michel Jacq, Henri Kazmierczak, André Leborgne, Jean-Pierre Rigaudier,

Délégués suppléants : Madame Danièle Vepierre, Monsieur Philippe Lachèvre

Excusés (es) : Madame Evelyne Lapeyre, Monsieur Yves Leroy,

Étaient également présents :

M. Frantz Couvez, Directeur du Conservatoire du Val de Seine

Mesdames Nathalie Brière, Lydie Dambricourt, Valérie Lebrun.

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018,
- Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- Questions diverses
- **Ajout accepté** : actualisation des statuts

ACTUALISATION DES STATUTS

Suite à la délibération en date du 8 octobre 2018 sur l'actualisation des statuts,

Suite à une mention illégale sur l'article 3 « *Le siège du Syndicat mixte est fixé 1240 rue du Mal Foch 76580 LE TRAIT. Il pourra être transféré par délibération du comité syndical* » devant être supprimée à la demande de Madame la Préfète en date du 30 novembre 2018,

et remplacée par :

Article 3 « *Le siège du Syndicat mixte est fixé au 1240 rue du Maréchal Foch 76580 LE TRAIT. Il pourra être transféré dans le cadre d'une procédure de modification statutaire relevant de l'article L.5211-20 du CGCT* »

Considérant que le conseil syndical doit se prononcer sur ces statuts avec l'article 3 modifié,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL SYNDICAL

APPROUVE ces statuts dans son ensemble.

Certifié exécutoire, le 25 février 2019
Le Président, Jean DELALANDRE

Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du
Conservatoire de Musique et de Danse
à Rayonnement Intercommunal
du VAL DE SEINE